



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le **3 mars 2025 à 19 h 00**, dans la salle communautaire de l'église Sainte-Elizabeth située au 3115, ch. Capelton, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

361 RUE HOVEY

Demande déposée le 17 décembre 2024 par les propriétaires concernant le lot 4 028 628 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre de rendre conformes les trois (3) éléments dérogatoires suivants :

1. Une marge avant de 7,38 mètres pour le bâtiment principal, alors que le Règlement de zonage n^o 2001-432 prévoit une marge avant minimale de 7,5 mètres ;
2. Une marge latérale de 1,88 mètre pour l'escalier situé au nord-est du terrain, alors que ce même règlement prévoit une marge latérale minimale de 2,0 mètres ;
3. Une marge latérale de 0,6 mètre pour le perron et le deuxième palier d'escalier situé au nord-est du terrain, alors que ce même règlement prévoit une marge latérale minimale de 2,0 mètres.

Donné à North Hatley, ce 28 janvier 2025.

Benoit Tremblay
Directeur général et secrétaire-trésorier